

Conseil général du

22.08.2022

RAPPORT

N° 80

DU CONSEIL COMMUNAL

Introduction

Dans sa séance du 24 août 2020, le Conseil général a nommé une « Commission pour la révision des règlements communaux », ceci pour faire suite à l'acceptation d'une motion qui demandait la révision de l'ensemble des règlements communaux.

La commission est composée de 5 membres représentant les différents partis politiques, soit :

- Pierre Stauffer, liste libre
- Marcel Barthoulot, PDC
- Yann Chappatte, PCSI
- Jacques Boni, PS/Les Verts
- Raphaël Schärz, UDC

Suivi de la révision des règlements - état de situation

5. Règlement du Conseil général

- Envoyé le 21.02.2022 par e-mail à M. Julien Buchwalder du Service des communes pour examen préalable.
- Rappel par e-mail le 06.04.2022. M. Buchwalder n'a pas reçu l'e-mail (bug informatique / problème identique rencontré avec deux autres communes).
- Reçu en retour du Service des communes avec quelques modifications le 24.04.2022.
- Envoyé à M. Yann Chappatte pour la commission le 26.04.2022.
- Renvoyé par M. Yann Chappatte à M. Pierre-Alain Frésard le 16.06.2022.
- Reçu en retour de M. Pierre-Alain Frésard le 08.07.2022.

6. Règlement d'organisation de la commune

- Envoyé le 21.02.2022 par e-mail à M. Julien Buchwalder du Service des communes pour examen préalable. Suite idem ci-dessus.
- Reçu en retour du Service des communes avec quelques modifications le 24.04.2022.
- Envoyé à M. Yann Chappatte pour la commission le 26.04.2022.
- Renvoyé par M. Yann Chappatte à M. Pierre-Alain Frésard le 16.06.2022.
- Reçu en retour de M. Pierre-Alain Frésard le 08.07.2022.

7. Règlement-type élections communales

- Envoyé le 21.02.2022 par e-mail à M. Julien Buchwalder du Service des communes pour examen préalable. Suite idem ci-dessus.
- Reçu en retour du Service des communes avec quelques modifications le 24.04.2022.
- Envoyé à M. Yann Chappatte pour la commission le 26.04.2022.
- Renvoyé par M. Yann Chappatte à M. Pierre-Alain Frésard le 16.06.2022.
- Reçu en retour de M. Pierre-Alain Frésard le 08.07.2022.

Commentaires & propositions du Conseil communal

5. Règlement du Conseil général

A l'article 29 alinéa 2, la commission propose que les motions et postulats soient traités au plus tard au cours de la deuxième séance suivant leur dépôt (auparavant 3^{ème} séance). Le Conseil communal accepte cette modification.

A l'article 46 alinéa 2 concernant le droit de vote du président, la commission propose : « *En cas d'égalité de voix le président tranche* ». Le règlement actuel mentionne : « *En cas d'égalité de voix la proposition est réputée rejetée*. Le Conseil communal souhaite que cette question soit étudiée.

6. Règlement d'organisation de la commune

A l'article 18 alinéa 3, la commission propose que le cumul lors de l'élection au Conseil général soit autorisé. Le règlement actuel n'accepte pas le cumul. Par conséquent, le Conseil communal souhaite que cette question soit discutée.

A l'article 49, la commission propose l'ajout de deux alinéas, à savoir :

« ¹ *Le Conseil général ratifie la proposition du Conseil communal* »

« ² *La fiduciaire est élue pour 3 années* ».

Il n'y a pas de cohérence sur les termes : président, vice-président / maire, vice-maire. A noter que le règlement-type du canton mentionne les libellés de maire et vice-maire. Le Conseil communal souhaite que ce soit ces derniers libellés qui soient appliqués dans les différents documents.

7. Règlement-type élections communales

Pas de remarques particulières hormis la question des libellés soulevée au point 6 concernant la cohérence des libellés de fonction.